



EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

31^{ème} session du Groupe de travail EPU

République centrafricaine

29 Mars 2018

Rapport conjoint soumis par :

L'Alliance Evangélique Mondiale est une ONG dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC depuis 1997. L'Alliance évangélique mondiale est un réseau d'Eglises chrétiennes évangéliques et protestantes fondé en 1846, à Londres, en Angleterre. Elle regroupe 129 alliances nationales d'églises et plus de 100 organisations internationales. Elle donne une identité, une voix et une plateforme pour les plus de 600 millions d'évangéliques dans le monde. www.worldevangelicals.org

Caritas Internationalis est une Confédération de 165 organisations de services humanitaires, sociaux et de développement liées à l'Église catholique, ayant le mandat moral de répondre aux besoins humanitaires et autres besoins humains sans distinction d'origine, de nationalité, de croyance ou de sexe. Caritas joue un rôle central dans les urgences humanitaires et le développement social et est présente dans près de 200 pays et territoires du monde entier. www.caritas.org

L'Office International de l'Enseignement Catholique (OIEC) est une ONG internationale avec statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. Fondée en 1952, elle a pour but de participer à la promotion de projets catholiques d'éducation en lien avec les principes des Nations-Unies. L'OIEC est présente dans 103 pays, et compte environ 50 millions d'élèves et étudiants répartis dans plus de 210 000 établissements à travers le monde.

La Plateforme des Confessions Religieuses de Centrafrique réuni depuis le déclenchement de la crise en 2013 en Centrafrique les leaders Catholiques, Evangéliques et Musulmans. La Plateforme s'investit à chercher des voies et moyens pour contribuer efficacement à la résolution de la crise. <http://www.pcrc-rca.org/>

Caritas Centrafrique œuvre depuis 1991 sans cesse sur le terrain pour appuyer les plus démunis dans tout le territoire de la République Centrafrique. Caritas Centrafrique a été créée en 1960 sous la dénomination de Secours Catholique Centrafricain. Elle a pris la dénomination de Caritas Centrafrique en 1991 par la fusion des deux organisations Secours Catholique Centrafricain et l'Animation Rurale et Urbaine.

Enseignement Catholique Associé de Centrafrique (ECAC) est créé, lors de l'Assemblée des Evêques à Mbaïki, en juin 1997 ; même si l'enseignement Catholique œuvre depuis plus de 50 ans en Centrafrique. Il compte 47 160 élèves et étudiants soit 40 494 pour l'enseignement primaire, 6591 pour l'enseignement secondaire, et 75 pour l'enseignement supérieur.

1. Depuis le 25 Octobre 2013, date du dernier examen périodique de la République centrafricaine, on a pu, à plusieurs moments, espérer voir la violence armée s'éteindre. Ce fut notamment le cas suite au Forum National de Bangui en mai 2015 qui a permis au pays d'organiser avec succès des élections en fin décembre 2015 et début 2016, malgré un contexte sécuritaire particulièrement difficile. A l'issue de ces élections libres et transparentes, l'ancien Premier ministre de la République centrafricaine Faustin-Archange TOUADERA a été élu président de la République. La passation de pouvoir s'est déroulée dans une rare sérénité, mettant ainsi un terme à la transition qui a duré trois ans.
2. L'accalmie vécue lors de ces élections présidentielle et législatives ne fut malheureusement qu'une courte parenthèse. Les violences perpétrées par les groupes armés opérant en toute impunité dans les provinces se sont intensifiées et sont régulièrement rapportés par le gouvernement, les représentants des ONG et par la MINUSCA.
3. Profitant du fait que le nouveau gouvernement tardait à prendre des mesures fortes pour restaurer la sécurité et la paix, plusieurs nouveaux groupes armés se sont constitués depuis 2016, prenant les populations en otage dans les provinces sous leur contrôle. Des massacres de civils, ainsi que dans certains cas de personnel humanitaire, sont survenus notamment dans le nord-est (Ippy et Bria), le sud, sud-est (Alindao, Mobaye, Bangassou et Rafai Zemio), le nord-ouest (Paoua, Bocaranga) et dans le centre-nord (Kaga Bandoro, Markunda et Batangafo). Aujourd'hui, des milliers de personnes fuyant ces tueries et les violences sexuelles sur les femmes et les jeunes filles vivent dans une grande précarité.
4. Fin Décembre 2017, en plus des troubles dans le nord-est et le sud-est, entre 25'000 et 30'000 personnes ont fui les combats entre groupes armés qui ont lieu dans le nord-ouest de la Centrafrique. 688'000 personnes étaient encore déplacées en Centrafrique. A cela s'ajoutaient les 540'000 réfugiés centrafricains qui ont fui vers les pays limitrophes, principalement au Cameroun, au Tchad et en RDC.
5. Ces violences armées se reproduisent à cause de l'instrumentalisation des fractures ethniques et confessionnelles par des groupes armés soutenus par des mercenaires étrangers de plus en plus divisés et désorganisés. Cependant, nous affirmons, comme l'a noté le groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine, que les enjeux économiques sont le premier facteur qui motive la prolifération de ces groupes armés, et qui permet à la violence armée de perdurer.
6. En ce qui concerne la réconciliation, le désarmement et le rétablissement de l'autorité de l'État au plan national, on note relativement peu de progrès. Le Forum National de Bangui en 2015, suivi en 2016 et 2017 de plusieurs initiatives de médiation menées par des acteurs étatiques et régionaux ainsi que des organisations internationales y compris les initiatives de la société civile au plan local, n'ont pas abouti à une réduction au niveau national de la violence ou à une paix durable. Cependant, ils ont néanmoins le mérite d'établir un cadre important pour poursuivre le processus de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement. En Décembre 2017, deux factions dans la province de Nana-Mambéré, dans le nord-ouest de la Centrafrique, ont signé un accord de cessation des hostilités, dans un processus de négociations qui avait inclus la présidence centrafricaine et la Mission de l'ONU en Centrafrique (MINUSCA). En Février 2018, le leader d'un des groupes armés a déclaré sa volonté que son groupe rejoigne le processus de désarmement et de démobilisation.
7. Cependant, quoique beaucoup reste à faire, nous tenons à encourager le gouvernement centrafricain à poursuivre ses efforts d'appui de la réconciliation, la justice et la paix. Nous apprécions l'élaboration du Plan National de Relèvement et Consolidation de la Paix 2017-2021 en RCA préparé par le gouvernement, avec l'appui de l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies et de la Banque Mondiale et approuvé par l'Assemblée Nationale. La bonne gestion de ce projet au cours de ce quinquennat permettrait de relever les défis de pauvreté et du sous-développement dans le pays. En 2015, le gouvernement a officialisé les fêtes musulmanes, une initiative décidée lors du forum de Bangui. Le gouvernement a également augmenté la représentation de la communauté religieuse musulmane en son sein, élargissant l'assise politique du Gouvernement. Nous espérons que ces initiatives, parfois symboliques, permettent de stopper la manipulation des tensions confessionnelles, et encourager la réconciliation et le processus de paix.

8. Nous notons que le gouvernement a ratifié un nombre important d'instruments internationaux, en application des recommandations de l'EPU précédent, dont le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, la convention contre la torture, la convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, le Protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et son protocole facultatif.

Agir en faveur de la Réconciliation Nationale

9. Parmi la population de la République centrafricaine, les plaies de la guerre persistent. Le fruit du conflit armé prolongé continue d'animer la peur et le mépris de l'autre dans l'esprit des centrafricains. Il est à regretter qu'un grand nombre des recommandations en matière de réconciliation nationale adoptées lors du Forum de Bangui ne sont pas encore exécutées.
10. **Nous recommandons à l'État centrafricain de proposer une vraie politique de la réconciliation nationale et en même temps soutenir, notamment l'appui des comités locaux de paix et de réconciliation ainsi qu'à d'autres initiatives de promotion de la paix, comme par exemple la Plateforme des confessions religieuses de Centrafrique.**

Rétablir l'Autorité de l'État

11. Durant l'EPU de 2013, la RCA a accepté de « Renforcer le rôle de la police et développer ses capacités pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de son rôle vis-à-vis des citoyens conformément à la loi » ainsi que d'autres recommandations similaires. Le renforcement de la police et de la gendarmerie ne doit pas demeurer des vœux pieux.
12. Cependant, les préfets et sous-préfets récemment nommés pour représenter le pouvoir central dans ces régions rencontrent d'énormes difficultés pour asseoir leur autorité, malgré toute leur bonne volonté.
13. A cela s'ajoute que les forces de sécurité intérieure à peine redéployées connaissent des cas de corruption et de racket, ironiquement appelées « formalités », commis par certains éléments de ces forces régulières de sécurité et dénoncées par les évêques Catholiques de la RCA en Janvier 2018.
14. Hormis la capitale Bangui, l'État centrafricain peine à contrôler le reste du territoire national. Treize préfectures sur seize sont contrôlées par les chefs rebelles. Les groupes armés contrôlent désormais de vastes parties du territoire.
15. **Nous recommandons à l'État centrafricain, afin de rétablir l'autorité de l'État sur toute l'étendue de son territoire, de poursuivre autant que possible le déploiement des représentants de l'Etat (préfets, sous-préfets, magistrats et autres agents des services publics essentiels, à savoir corps médicaux et enseignants), ainsi que de renforcer la police et la gendarmerie pour assurer la présence de l'Etat et l'ordre public.**
16. Sachant que le conflit en RCA est aggravé par la corruption dans le secteur public et la mauvaise gouvernance publique, **nous recommandons au gouvernement centrafricain l'établissement d'un plan national de lutte contre la corruption, et d'œuvrer pour une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques, ainsi que dans la distribution de l'aide au développement et de l'aide humanitaire. Nous recommandons également le renforcement des pouvoirs et des capacités de la Commission Nationale chargée de la Bonne Gouvernance issue des Recommandations du Forum de Bangui.**
17. **Nous recommandons également à l'Etat centrafricain, avec l'appui financier de la communauté internationale, d'accélérer le programme de reconstruction de l'armée nationale, son renforcement et son déploiement dans toutes les provinces de la RCA. Nous saluons l'inclusion**

dans l'armée nationale des éléments représentant la population dans toute sa diversité. Nous saluons également l'intégration des anciens membres de groupes armés dans l'armée nationale dans le cadre du projet-pilote du programme centrafricain de désarmement. Cependant, le gouvernement doit veiller absolument à exclure des rangs de cette nouvelle armée nationale les membres des groupes armés ayant commis des violations des droits de l'Homme et des crimes de guerre. Il faut aussi un meilleur contrôle sur l'armée nationale pour prévenir les dérives.

18. **Nous recommandons également à l'État d'œuvrer pour que, en commençant par les villes et les villages, le concept de ville ou village « sans armes » soit établi, à l'exemple des villes de Bambari et Bocaranga où le port des armes est interdit, à l'exception des forces de sécurité intérieures (FSI).**

Droit à l'éducation et Protection des Enfants

19. L'accès à l'éducation scolaire primaire et secondaire, déjà faible avant le conflit armé, a été encore très fortement affaibli ces dernières années par la longue crise que subit le pays. L'éducation reste encore le secteur le plus fragilisé en République centrafricaine. Durant l'EPU de 2013, la RCA a accepté de « Garantir l'accès et le droit à l'éducation, en particulier pour les enfants et les adolescents, et garantir un enseignement primaire gratuit et obligatoire à tous les enfants. » Cependant, la Conférence Episcopale Centrafricaine sur le terrain a noté ce qui suit : « l'avenir des enfants de notre pays est incertain et très sombre. »¹. L'accès à l'éducation est encore plus difficile pour les enfants dont les parents ne peuvent pas assurer les frais de scolarité compte tenu de la précarité de leur situation économique, les orphelins, les enfants handicapés, les enfants séparés des parents, et les enfants déplacés, réfugiés ou retournés du fait de la crise. La présence des minorités ethniques, surtout des enfants Peulhs et pygmées, n'ont pas accès à l'éducation scolaire dans le contexte actuel du pays.
20. Un grand nombre d'enfants vivent sur les sites des déplacés avec ou sans famille et ne sont pas scolarisés. A titre d'exemple le site des déplacés de Batangafo qui compte 3523 enfants âgés de 3 à 18 ans non scolarisés, ainsi qu'à Alindao sur le site de la Cathédrale, l'on dénombre 3693 enfants non scolarisés. Aujourd'hui, on estime à 20% les zones où les écoles fonctionnent à peu près convenablement notamment à Bangui, une partie de l'Ouest et le Sud-Ouest du pays. L'éducation reste inaccessible dans les villes des localités suivantes : Nord (Pahoua, Markounda, Batangafo, Kabo), Nord-Est (Ndélé), Centre (Kaga-Bandoro), Centre-Est (Bria, Ippy et Bakala et Kouango) et Sud-Est [Alindao, Mobaye, Kongbo, Kembé, Pombolo, Gambo, Bangassou, Bakouma, Zako, Rafai, Zémio, Mboki, et Obo (qui accueille en même temps les enfants déplacés tout comme les réfugiés du Sud Soudan et du Nord-Est du Congo Démocratique)]. En outre, les infrastructures sont détruites ; et elles ne sont pas réparées ni remplacées.
21. En outre, les enfants et leurs parents se heurtent au manque de sécurité pour accéder aux écoles existantes. La dissémination anarchique des armes de guerre dans tout le pays, entre les mains des forces et groupes armés non conventionnels qui n'ont aucune formation militaire, constitue un danger permanent et une véritable hantise pour les parents et les élèves dont les établissements d'accueil sont souvent situés loin de leur domicile. Ces enfants sont souvent exposés aux risques d'enrôlement en cas d'explosion de la violence.
22. Le faible taux d'alphabétisation dans le pays a un impact négatif sur le comportement des parents d'élèves par rapport à la mise en œuvre du droit à l'éducation pour leurs enfants. Une large campagne de sensibilisation sur ce droit ainsi qu'une formation de base à l'intention des associations des parents d'élèves sur leurs responsabilités est nécessaire.
23. On note aussi le manque d'appui et de collaboration de l'Etat vis-à-vis des Etablissements d'enseignement privé. L'Etat n'accorde pas d'aide financière aux établissements d'enseignement privé.

¹ Conférence Episcopale Centrafricaine, « Message des Evêques de Centrafrique à l'Eglise Famille de Dieu, aux hommes et aux femmes de bonne volonté, » 14 janvier 2018

En outre, ils ne sont pas associés à l'organisation des examens de baccalauréat : ils ne sont pas sollicités pour proposer des sujets d'examens, surveiller le déroulement des épreuves, et participer aux corrections. On peut citer l'exemple des établissements de l'Enseignement Catholique Associé de Centrafrique qui a une convention de partenariat avec l'Etat centrafricain.

24. Pendant l'EPU de 2013, la RCA a également accepté d'améliorer le droit à l'éducation, en particulier pour les enfants handicapés. Depuis 1973, il n'existe qu'un seul centre pour handicapés en République centrafricaine : c'est le centre de Bangui avec une faible capacité d'accueil (moins de 200 élèves). Il est spécialisé dans l'éducation des aveugles et des sourds-muets. Il n'assure la formation des enfants que pour le cycle primaire. Il n'existe pas d'école secondaire adaptée pour les handicapés sur l'ensemble du territoire ; après, les élèves intègrent les filières classiques. Dans le contexte actuel, ce centre ne bénéficie pas de suivi et d'animation pédagogique, ni de renforcement des capacités du personnel. Depuis 1995, il ne compte que 6 moniteurs formés. Il ne dispose que d'un seul enseignant pour tout le cycle primaire depuis 2010 ; d'où le recrutement de 3 parents pour combler ce déficit.
25. Nous saluons l'action du gouvernement qui organise depuis quelques années la formation de 500 enseignants du primaire par an.
26. Nous saluons la campagne récente du gouvernement centrafricain, avec la mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), contre le recrutement des enfants soldats ainsi que la signature du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.
- 27. Nous recommandons à la République centrafricaine de développer un plan national pour avancer et affermir l'éducation publique sur tout le territoire et pour toutes les provinces, la reconstruction des écoles endommagées par le conflit, la construction de nouvelles écoles, et augmenter l'investissement financier dans ce secteur. Nous recommandons aussi au gouvernement d'associer tous les acteurs de l'éducation, y compris les établissements d'enseignement privé à cette démarche.**
- 28. Nous recommandons au gouvernement de protéger et promouvoir le droit à l'éducation pour tous en développant davantage la sensibilisation de masse à travers tous les canaux d'information (presse écrite, télévision, radio, dépliants et affiches). Nous recommandons également au gouvernement de créer, pour les écoles, des outils de vulgarisation des droits de l'enfant à l'éducation et de sensibilisation à la paix ; et de former les enseignants et les partenaires de l'enseignement privé à l'utilisation de ces outils.**
- 29. Nous recommandons au gouvernement de garantir une formation de base (alphabétisation) aux parents à travers les associations des parents d'élèves pour leur faire connaître le droit à l'éducation de leurs enfants et les encourager à prendre leurs responsabilités.**
- 30. Nous recommandons au gouvernement de déployer et prendre en charge les enseignants dans toutes les écoles existantes sur l'ensemble du territoire national ; et de continuer à garantir une formation de qualité aux enseignants de la maternelle et du primaire.**
- 31. Nous recommandons au gouvernement d'accorder une aide financière aux établissements d'enseignement privé pour soutenir leurs actions d'accès à l'éducation auprès des enfants et des jeunes. Nous recommandons également au gouvernement d'impliquer les établissements d'enseignement privé dans l'organisation du baccalauréat en leur demandant des propositions de sujets, ainsi qu'en les associant à la surveillance du déroulement des examens et aux corrections.**
- 32. Nous recommandons au gouvernement de prendre en compte des besoins spécifiques des enfants handicapés en créant des centres spécialisés dans l'éducation dans toutes les préfectures de la République centrafricaine, et en assurant la formation et le recrutement des spécialistes.**

- 33. Nous recommandons au gouvernement de garantir l'éducation à tous les enfants où qu'ils soient dans un espace protecteur en œuvrant pour rétablir la sécurité sur tout le territoire afin d'éviter l'enrôlement des enfants dans les forces et groupes armés. Nous recommandons également au gouvernement d'œuvrer pour la démobilisation des enfants soldats et la réinsertion sociale des enfants démobilisés, de garantir l'accès à l'éducation pour les plus petits (le préprimaire) et la création des centres de formation professionnelle pour les jeunes majeurs qui ne peuvent plus suivre le cursus scolaire normal.**

Combattre l'Impunité et Assurer la Justice pour les Victimes de Crimes de Guerre et contre l'humanité

- 34. Nous saluons la mise en place de la Cour Pénale Spéciale, compétente pour juger les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Et nous notons la récente condamnation d'ex-commandants de groupes armés par la Cour criminelle de Bangui. Cependant, nous craignons toujours la possibilité d'une loi d'amnistie pour les crimes commis en RCA durant ces dernières années. L'impunité totale pour tous les auteurs reconnus coupables des violences sexuelles, des crimes contre l'humanité et crimes de guerre est la seule voie pour ramener la justice et l'apaisement pour les victimes et la confiance au sein de la population.**
- 35. Nous réitérons la recommandation durant l'EPU de 2013, acceptée par la RCA de « renforcer le cadre institutionnel et juridique relatif aux droits de l'homme, afin de garantir l'ouverture d'enquêtes efficaces et impartiales sur toutes les allégations d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de torture, de mauvais traitements et de violences sexuelles envers les femmes et les enfants, et de faire en sorte que les responsables soient traduits en justice. » (Lituanie.)**
- 36. Nous recommandons à l'Etat centrafricain de garantir le fonctionnement de la justice sur trois niveaux : Justice transitionnelle, Justice pour crimes de droit commun, et la Cour Pénale Spéciale. L'État doit démontrer une réelle volonté de lutter contre l'impunité pour crimes de guerre en appuyant la Cour Pénale Spéciale.**
- 37. Nous recommandons à l'Etat de renforcer les infrastructures de la justice qui incluent des centres de détention adéquats, pour assurer le suivi des décisions judiciaires, ainsi que de renforcer sa capacité pour mener des enquêtes et des poursuites sur les crimes graves commis en RCA.**
- 38. Nous recommandons à l'Etat, avec l'appui de la communauté internationale, de tout mettre en œuvre pour garantir les réparations dues aux victimes pour tous préjudices subis.**

Aide aux Victimes de Violences Sexuelles

- 39. Durant l'EPU de 2013, la RCA a accepté de « mettre en place des mesures spéciales pour surveiller, identifier et signaler les cas de violence sexuelle et sexiste, dans un double souci de prévention et de répression, en veillant, si possible, à exclure ces crimes des mesures d'amnistie. »**
- 40. En Décembre 2017, le rapport du Groupe d'experts de l'ONU a noté que « les violences sexuelles liées aux conflits restent très fréquentes en République centrafricaine et que les groupes armés y ont recours en guise de punition ou de représailles. » Human Rights Watch a qualifié ces actes de violences sexuelles récents de « viol comme tactique de guerre » et a rapporté des cas d'esclavage sexuel.²**
- 41. Durant l'EPU de 2013, la République centrafricaine a accepté de nombreuses recommandations concernant la lutte contre les actes de violence sexuelle, notamment par la mise en place de mécanismes d'identification, de signalement et de suivi. Malheureusement, nous constatons que le gouvernement**

²*Violences sexuelles perpétrées par les groupes armés en République centrafricaine*, Rapport daté d'Octobre 2017, https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/car1017fr_web_2.pdf

centrafricain n'a pas suffisamment apporté ni garanti le soutien nécessaire aux femmes et filles victimes de violences sexuelles, ni garanti l'accès gratuit aux soins pour les victimes, ni appuyé les programmes de réinsertion au niveau local.

- 42. Nous recommandons à l'État centrafricain, avec le soutien de la communauté internationale, de développer et de mettre en œuvre de toute urgence une stratégie nationale pour lutter contre les violences sexuelles, de fournir des services médicaux et psychosociaux gratuits et confidentiels aux victimes de violences sexuelles, y compris des soins médicaux complets après un viol et la réintégration sociale, et de poursuivre en justice ceux qui ont commis les violences sexuelles.**
- 43. Nous recommandons au gouvernement centrafricain d'intervenir pour un meilleur fonctionnement des structures de santé, et pour une meilleure disponibilité de médicaments, pour garantir le droit d'accès au soin pour la population.**
- 44. Nous demandons au gouvernement centrafricain de tout faire pour faciliter l'établissement de la sécurité pour les personnes et les biens, et de mettre en place, avec le soutien de la communauté internationale, un programme de construction d'abris en faveur des personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du territoire et qui envisagent de retourner chez elles.**